

La région

Un nouveau pacte pour développer les surfaces bio

Valérie Deymes



Les différents signataires du Pacte bio 2023-2027 se sont retrouvés au Sivu de la restauration collective Bordeaux-Mérignac, très bon élève en matière d'approvisionnement en produits bio. - V. D. / « SUD OUEST »

Les acteurs de la bio dans la région ont signé un pacte d'ambitions avec pour objectif d'atteindre le seuil de 18 % de surface bio d'ici à 2027

Atteindre, en 2027, en Nouvelle-Aquitaine, le seuil de 18 % de la surface agricole utile (SAU) et 25 % d'exploitations en bio, un renouvellement générationnel annuel de l'ordre de 1 000 nouvelles installations dont 30 % en bio et un chiffre d'affaires bio de 2,5 milliards d'euros. Ce sont les objectifs du second Pacte bio 2023-2027 d'ambitions signé vendredi par l'ensemble des professionnels agricoles (les chambres d'agriculture, la fédération Bio Nouvelle-Aquitaine, Interbio, la Coopération agricole) et les financeurs que sont l'État, le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine et l'Agence de l'eau Adour-Garonne. Une signature qui s'est déroulée, et ce n'est pas un hasard, dans les locaux du Sivu (syndicat intercommunal à vocation unique) de restauration collective de Bordeaux-Mérignac, un syndicat qui délivre 24 000 repas par jour préparés avec 57 % de produits bio et 75 % d'origine locale.

Consommer plus de bio

Depuis le premier Pacte bio 2017-2022, les surfaces agricoles bio ont doublé pour représenter 10 % de la SAU et 14 % des exploitants. Pour le deuxième étalé sur 2023-2024, les acteurs agricoles ont modifié l'ordre de leur mobilisation afin, dans un contexte de baisse de la

consommation en général et de baisse de la consommation bio, de se concentrer d'abord sur la promotion du bio auprès du grand public. Ça va passer, entre autres, par la déclinaison régionale de la campagne de communication « Bio réflexe » de l'Agence bio, le développement de la marque Bio Sud-Ouest et la création de liens avec le secteur de la santé, afin de renforcer la mise en avant des effets bénéfiques du bio dans ce domaine.

Le deuxième enjeu relève de la structuration des filières en assurant une juste rémunération des producteurs, mais également en soutenant les investissements des entreprises de l'aval. La commande publique est également un levier et les différents acteurs entendent poursuivre leur travail collectif pour favoriser les produits bio dans la restauration collective. S'agissant des lycées, la Région Nouvelle-Aquitaine se fixe l'objectif de 30 % de produits locaux et 25 % de produits bio en 2025, ainsi que 100 % des exploitations des lycées agricoles en agroécologie avec un atelier en agriculture bio.

Bien évidemment, si le pacte se focalise d'abord sur la consommation, il ne se détourne pas pour autant de la production, qu'il entend pérenniser mais aussi développer. Le président de la Région, Alain Rousset, a annoncé un prolongement de l'aide régionale au maintien de 14 millions d'euros pour 2024. L'État et l'Agence de l'eau ont également réaffirmé leurs engagements financiers en faveur d'une agriculture qui « préserve les sols, la biodiversité, la santé humaine et celle des animaux ».

Il s'agit aussi, comme l'a rappelé Bio Nouvelle-Aquitaine, d'accompagner techniquement et financièrement la conversion, la transmission et l'installation. Enfin, le Pacte bio, dans la lignée de la feuille de route de la Région Néo Terra, entend mettre des moyens sur la recherche, l'expérimentation, l'innovation, les formations initiale et continue et la diffusion des connaissances auprès des agriculteurs.